

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 28 juillet 2022

Le Conseil municipal a nommé Sanjay Dumoulin, apprenti agent d'exploitation auprès du service de l'entretien.

Le Conseil municipal a adjugé au bureau Grolimund + Partenaires, le mandat d'étude bruit du stand de tir "Les Moulins".

Le Conseil municipal a délivré à M. Philippe Ducret, domicilié à Conthey, l'autorisation d'exploiter, sous l'enseigne «café-restaurant La Channe», la terrasse d'une surface de 55 m² sise sur la parcelle communale no 4890, selon les prestations et heures d'ouverture et de fermeture mentionnées sur la mise à l'enquête publiée au bulletin officiel.

Le Conseil municipal a validé les devis présentés pour les travaux de l'espace d'exposition de la collection communale soit :

- pour les travaux de peinture par l'entreprise Dubuis Gabriel et Paul Sàrl
- pour le réaménagement de l'espace par l'entreprise Gabarit

Les membres du Conseil municipal ont été informés que le Conseil d'Etat a autorisé la mise à l'enquête publique des documents concernant le registre foncier fédéral de la Commune de Savièse. La mise à l'enquête publique a lieu du 1er août 2022 au 31 octobre 2022, au registre foncier de Sion.

Le Conseil municipal a adjugé à Idée 21 le mandat pour le développement de la démarche participative des écoles de demain, portant également sur l'accompagnement des groupes de travail citoyen dans le cadre de la démarche de réaffectation des écoles de village.

Le Conseil municipal a donné son accord pour le passage sur son territoire du Marathon des saveurs, prévu le 22 octobre 2022.

Le Conseil municipal a autorisé le Patrimoine du village de Chandolin, à organiser selon le programme annoncé sa manifestation "la Fête de la Courge", le dimanche 9 octobre 2022.

Le Conseil municipal a autorisé le Festival au Bout des Cimes à servir, à l'arrière de l'église, après le concert donné au sein de l'église de Savièse, le dimanche 28 août 2022, de 16h30 à 18h30, une petite restauration avec boissons.

Le Conseil municipal a validé la fourniture de 75 regards personnalisés par la maison FASA AG.

Le Conseil communal a été informé de la présence d'une nécropole aux Mouresses, avec la découverte de 19 tombes.